

Neuphilologische Mitteilungen, herausgegeben vom Neuphilologischen Verein in Helsinki. Jährlich vier Nummern. Redaktion: Emil Öhmann, Prof. em. d. german. Philologie, Veikko Väänänen, Prof. d. roman. Philologie, Tauno F. Mustanoja, Prof. d. engl. Philologie. Beiträge, Bücher und Zeitschriften an: Dr. Matti Rissanen, Schriftführer der Redaktion, Porthania, Universität, Helsinki 10.

Für die Mitglieder des Neuphilologischen Vereins unentgeltlich. Mitgliedsbeiträge (Fmk. 6, Studenten Fmk. 4, Mitglieder im Ausland und Institute \$ 3) an: Dr. Kari Sajavaara, Schriftführer des Vereins (Haapasaarentie 9 A, Helsinki 96).

Jahrespreis für Finnland Fmk. 10, für das Ausland \$ 5. Bestellungen durch die Akademische Buchhandlung (Keskuskatu 2, Helsinki 10).

Frühere Jahrgänge Fmk. 8 (Finnland) und \$ 4 (Ausland). Die Mitglieder des Vereins können frühere Jahrgänge und andere Publikationen des Vereins (s. 4. Umschlagseite) zum halben Preis erwerben.

Neuphilologische Mitteilungen (Bulletin de la Société Néophilologique), publié par la Société Néophilologique de Helsinki, paraît quatre fois par an. Rédaction: Emil Öhmann, professeur émérite de philologie germanique, Veikko Väänänen, professeur de philologie romane, Tauno F. Mustanoja, professeur de philologie anglaise. Envoyer les manuscrits, livres et revues à M. Matti Rissanen, secrétaire de rédaction (Porthania, l'Université, Helsinki 10).

Les membres de la Société Néophilologique reçoivent le Bulletin gratuitement. Envoyer les cotisations (6 marcs, étudiants 4 marcs, membres étrangers et instituts \$ 3) à M. Kari Sajavaara, secrétaire de la Société (Haapasaarentie 9 A, Helsinki 96).

Le prix de l'abonnement est fixé à 10 marcs pour la Finlande et à \$ 5 pour l'étranger. Envoyer les abonnements à la Librairie Académique (Keskuskatu 2, Helsinki 10).

Le prix des années antérieures est de 8 marcs pour la Finlande et \$ 4 pour l'étranger. Les membres de la Société pourront se procurer à moitié prix les volumes antérieurs et les autres publications de la Société (voir le dos de la couverture).

Neuphilologische Mitteilungen (Bulletin of the Modern Language Society) is published quarterly by the Modern Language Society of Helsinki. Editors: Emil Öhmann, Emeritus Professor of Germanic Philology, Veikko Väänänen, Professor of Romance Philology, and Tauno F. Mustanoja, Professor of English Philology. The contributions and publications for review should be sent to the Editorial Secretary, Dr Matti Rissanen (Porthania, The University, Helsinki 10).

Members of the Modern Language Society receive the Bulletin free of charge. The subscriptions for membership (6 marks for Finnish members, students 4 marks, \$ 3 for foreign members and for institutions) should be sent to Dr Kari Sajavaara, Hon. Secretary of the Society (Haapasaarentie 9 A, Helsinki 96).

The annual subscription price of the Bulletin for non-members is 10 marks in Finland and \$ 5 in other countries. Subscriptions should be sent to the Academic Bookstore (Keskuskatu 2, Helsinki 10).

Back volumes are available at 8 marks and \$ 4 respectively. Members of the Society can buy back volumes and other publications of the Society (see back cover) for half price.

© Modern Language Society of Helsinki 1969

UN CONFLIT ENTRE FACTEURS PHONÉTIQUES ET FACTEURS FONCTIONNELS DANS UN TEXTE EN LATIN MÉROVINGIEN

Au fur et à mesure que l'analyse synchronique de la langue est devenue plus usuelle, on a pris coutume de postuler des formes et des systèmes de plus en plus abstraits à l'intérieur des états de langue. Le critère général dont on fait emploi pour construire une description synchronique est la simplicité, ce qui paraît être un choix plutôt naturel. Mais l'ambiguïté de la notion de simplicité mise à part, on peut se demander s'il y a là vraiment une réalité qui corresponde à des systèmes aussi abstraits. Il est loin d'être évident qu'en matière de langage et, plus généralement, dans les sciences essentiellement humaines, la simplicité implique nécessairement une réalité quelconque. Et d'autre part, si l'on s'avise de ne plus tenir compte de la réalité, les descriptions fondées uniquement sur la notion de simplicité donnent l'impression gênante d'une pure manipulation. Or il est évident que s'il doit y avoir un critère linguistique pour vérifier les systèmes synchroniques qui ont été proposés, ce critère ne doit pas être tautologiquement celui de simplicité, puisque la simplicité a déjà servi de critère pour construire (et pour évaluer, dans un sens synchronique) ces mêmes systèmes. Il semble donc naturel de supposer que le critère en question doit être d'ordre diachronique. Autrement dit, il s'agit de voir si ce qui se passe effectivement dans la langue est en accord avec l'analyse tentative qui a été faite des états de langue. La synchronie elle-même ne saurait répondre à cette question, puisqu'en synchronie, il ne "se passe" rien, pour ainsi dire.¹

¹ En pratique, bien sûr, il n'est pas possible de séparer rigoureusement les considérations synchroniques des considérations diachroniques.

Il n'est pas rare que les facteurs fonctionnels opposent leur résistance au déroulement normal de l'évolution phonétique. Mais dans ce qui suit, il s'agit d'un cas différent: l'intuition linguistique maintient certaines distinctions dont les changements phonétiques ont éliminé les marques matérielles, qui subsistent encore, quoique de façon assez inégale, dans l'écriture. La persistance inégale des différentes fonctions fait supposer qu'elles occupent dans le système des places d'importance variable. A part l'intérêt plus spécial que cette étude peut avoir pour la connaissance du latin mérovingien, elle doit donc être considérée comme une contribution à la connaissance de la réalité et de la différenciation des fonctions morpho-syntaxiques.

Le latin mérovingien, tel qu'il se présente dans les textes du 7^e et du 8^e siècles, est un phénomène assez complexe, et les relations qu'il entretient avec la langue parlée restent sujettes à discussion. Etant, selon l'opinion adoptée ici, essentiellement une langue écrite (cf. p. 484), il contient des formes et du latin (quasi-)classique et de la langue parlée contemporaine, de sorte qu'il reste singulièrement à cheval sur les deux. Or il semble que ce soit exactement dans une telle situation qu'on puisse étudier le plus facilement le remplacement graduel des systèmes linguistiques périmés par de nouveaux systèmes, étant donné que la langue écrite reflète ici directement la diachronie et la synchronie de la langue.

Si l'on considère la déclinaison du nom et de l'adjectif comme un critère décisif, on peut distinguer, dans un sens purement descriptif, différentes formes de régularité à l'intérieur de la langue des textes mérovingiens de la Gaule, ressortissant: 1) au latin classique, 2) à un latin contenant certaines altérations systématiques par rapport à la morphologie et à la syntaxe du latin classique (p. ex. le passage des noms en *-ore-* au féminin, et d'autre part la naissance du nominatif et de l'accusatif absolus), 3) à un latin ayant la morphologie et la syntaxe du premier et/ou du deuxième niveau, mais

contenant, en plus, des altérations dues à certains développements phonétiques (voir plus bas), 4) à un latin comme au niveau précédent, mais contenant en plus, certaines altérations syntaxiques sans aucune motivation systématique, altérations dues aux facteurs plus ou moins accidentels comme la contamination et l'attraction, 5) à un latin comme au niveau précédent, mais contenant, en plus, quantité d'altérations syntaxiques sans une motivation quelconque, sauf le relâchement général de la déclinaison, 6) à un latin où la déclinaison à cinq cas maintenue jusqu'ici est abandonnée, en gros, en faveur de la déclinaison à deux cas annonçant celle de l'ancien français.

L'ordre présenté ici n'est peut-être pas nécessairement celui de la chronologie – plus particulièrement, on peut discuter de la relation du troisième et du quatrième niveau (voir plus bas) –, mais, avec plus ou moins d'exactitude, on peut situer n'importe quel texte du latin mérovingien de la Gaule sur un de ces niveaux.

C'est apparemment sur le quatrième niveau que M. Bonnet¹ veut situer la langue de son texte, mais il affirme, et il insiste sur cela, que la confusion des cas qu'il y trouve est le résultat de l'incapacité de maintenir parfaitement distinctes les fonctions casuelles du latin classique, et non pas le résultat de la confusion phonétique, de sorte que, selon son interprétation, le quatrième niveau devrait précéder le troisième. Tout en reconnaissant la tendance à la réduction de la déclinaison, Mlle Vielliard opère toujours avec les cinq cas,² mais comme il lui faut avouer la disparition quasi-complète du datif en faveur de constructions analytiques et celle du génitif en faveur de constructions analytiques, ou bien de formes homographes de l'ablatif ou de l'accusatif, en même temps que la confusion

¹ Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, Paris, 1890, p. 522–526.

² Jeanne Vielliard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne*, Paris, 1927, p. 107, 186–196.

assez fréquente entre les désinences phonétiquement non identiques de l'ablatif et de l'accusatif, on peut se demander s'il ne serait pas plus indiqué de prendre le cas régime pour le point de départ. M. Pei, en effet, observe dans ses textes la transition du cinquième au sixième niveau, c'est-à-dire l'avènement de la déclinaison à deux cas,¹ et il est certainement juste de considérer p.ex. les formes en *-o* et en *-e* remplaçant fréquemment les génitifs en *-i* et en *-is*, respectivement, non plus comme des datifs ou bien des ablatifs, mais comme représentant le cas régime.

Quant au texte qui nous occupe ici,² le rapport qu'il a avec les niveaux définis ci-dessus doit être spécifié avec prudence. Lorsque l'accusatif et l'ablatif s'accompagnent de prépositions, la distinction entre ces cas se trouve bouleversée, ce qui s'explique naturellement par le fait que, lorsqu'il s'agit d'une préposition régissant un seul cas, le cas en question n'avait aucune fonction, et que, d'autre part, lorsqu'il s'agit d'une préposition régissant les deux cas, le verbe de la phrase suffit le plus souvent à déterminer le sens de la construction prépositionnelle (comme c'est le cas p.ex. pour *venire* et *esse* avec *in* + acc./abl.). De plus, les noms de lieux sont devenus pratiquement indéclinables, ce qui est un trait caractéristique du latin mérovingien; ils se trouvent donc même en dehors de la déclinaison à deux cas. – Dans ce qui suit, il ne sera plus question de ce type d'emploi des cas.

En ce qui concerne l'emploi des cas sans prépositions, les cinq cas restent, par contre, parfaitement distincts, et de plus, ils ne sont presque jamais remplacés par des constructions analytiques.³ Les désinences qui étaient devenues phonétique-

¹ Mario Pei, *The language of the eighth-century texts in Northern France*, New York, 1932, p. 207–232.

² La 2^e version de la Passion de S. Léger (= Leudegarius), *Corpus Christianorum*, series Latina, tomus CXVII, Turnholti, MCMLVII, p. 587–634.

³ Selon Einar Löfstedt, l'emploi, souvent étendu, du datif en

ment identiques (c'est-à-dire *a/am*, *us/os*, *is/es*, *um/o*, *em/e/i*) sont rendues par des graphies qui reflètent en partie cette confusion, mais à première vue au moins, cela n'a pas d'importance fonctionnelle, puisque les désinences qui étaient restées phonétiquement distinctes gardent leurs graphies distinctes. Il est vrai qu'il existe une dizaine de dérogations à cette règle, mais elles ne sont pas arbitraires: si la confusion entre des désinences phonétiquement distinctes ne peut pas être attribuée aux altérations syntaxiques de nature systématique qui caractérisent le deuxième niveau, elle peut toujours¹ être attribuée à des circonstances spéciales comme la contamination et l'attraction, qui caractérisent la syntaxe du quatrième niveau; cela n'est vrai que d'une partie insignifiante des confusions entre *a/am*, etc., dont la cause doit donc être de nature phonétique. C'est ainsi que p.ex. les deux phrases suivantes, qui confondent des désinences phonétiquement distinctes, s'expliquent facilement comme des cas d'attraction et de contamination, respectivement: "... cuius est consuetudinis *invidiae suae* (= abl.) conditionis bona destruere..." (6, 2–3) et "... *Theuderico glorioso rege* se presentavit *obtuto* (= obtutui)" (9, 4), tandis que les phrases suivantes, qui contiennent une confusion entre désinences phonétiquement identiques, n'ont aucune motivation syntaxique: "... *malo seminario* (= acc.) odii... haberent absconditum..." (6, 17–18), "... qui dignatus es *vita ista mortale* (= acc.) auferre" (13, 8–9) et "... *soporem* (= abl.) detenta (sc. puella) visum vidisse dicitur..." (26, 5–6).

Relevons, en particulier, qu'il n'y a au pluriel que deux cas de confusion entre accusatif et datif/ablatif, bien que ce

latin tardif serait dû à l'hypercorrection, c'est-à-dire à la réaction contre la construction avec *ad*, qui tendait à supplanter le datif dans la langue parlée (*Syntactica* I, Lund, 2^e éd. 1942, p. 190–191). Mais si, comme dans notre texte, il n'y a pas d'exemples de ce vulgarisme, il n'y a pas lieu de parler d'hypercorrection non plus.

¹ Sauf, à ce qu'il me semble, une seule exception: "... deferre sancto corpore" (28, 4–5).

soient ces cas-là qui devraient fournir plus ou moins indifféremment la forme du cas régime: "... eos vero ulciscendo *multis* ad regna caelorum fecit habere (= abire)" (23, 8-9) et "... pete-
rent paenitentiae *fructibus*" (15, 9-10). Dans la première phrase, on peut supposer une contamination, conditionnée en partie phonétiquement, entre les constructions "multos ad regna caelorum fecit abire" et "multis regna caelorum fecit habere".¹ Dans la seconde phrase, il n'est pas difficile de voir une influence du datif de mouvement, bien attesté d'ailleurs dans notre texte, et d'autant plus qu'il y a chez Grégoire de Tours de nombreux exemples de *petere* avec *ad* au sens de *pervenire*.²

Somme toute, la langue de notre texte semble être par sa correction relative beaucoup plus proche de la langue de Grégoire de Tours que de celle des chartes et des diplômes mérovingiens de sorte qu'elle se situe sur le quatrième niveau, bien que celui-ci, à la différence de chez Grégoire, doive être considéré ici comme succédant au troisième niveau. C'est pourquoi M. Avalle fait une généralisation injustifiée lorsqu'il dit, en se référant à quelques exemples de la variation *um/o*, que les cas tendent dans notre texte à aboutir au cas roman unique. D'autre part, il a certainement raison de s'opposer à M. Krusch en attribuant notre texte à l'époque mérovingienne, pour des considérations tout aussi bien linguistiques qu'historiques.³

¹ Du point de vue sémantique, cette dernière phrase ne serait pas permisible, mais sa syntaxe (c'est-à-dire *facere* + dat. + inf. + acc.) présente une construction qui n'était pas inusuelle en latin mérovingien, cf. Dag Norberg, "Faire faire quelque chose à quelqu'un", *Recherches sur l'origine latine de la construction romane*, dans *Språkvetenskapliga Sällskapet i Uppsala Förhandlingar*, 1943-1945.

² Bonnet, p. 586.

³ D'Arco Silvio Avalle, *Protostoria delle lingue romanze*, Torino, 1965, p. 205-247.

On sait qu'à un moment donné, *-am*, *-um*, *-em* étaient devenus phonétiquement identiques à *-a*, *-o*, *-e/-i* respectivement, ce qui est attesté par la confusion partielle entre les graphies des désinences de l'accusatif et de l'ablatif singuliers des trois premières déclinaisons:¹

Accusatif singulier

1° décl.	2° décl.masc.	2° décl.neutre	3° décl.masc./fém.
<i>am</i> (46) - <i>a</i> (17)	<i>um</i> (78) - <i>o</i> (10)	<i>um</i> (63) - <i>o</i> (9)	<i>em</i> (51) - <i>e/i</i> (5)

Ablatif singulier

1° décl.	2° décl.masc.	2° décl.neutre	3° décl.
<i>a</i> (34) - <i>am</i> (1)	<i>o</i> (22) - <i>um</i> (1)	<i>o</i> (36) - <i>um</i> (7)	<i>e/i</i> (58) - <i>em</i> (6)

Comme la langue de notre texte se situe sur le quatrième niveau, les altérations systématiques, caractéristiques du deuxième niveau, sont qualifiées de régulières; p.ex. *fungere* (= cl. *fungi*) se construit régulièrement avec l'accusatif. De même les altérations phonétiques caractéristiques du troisième niveau doivent être considérées comme régulières, ou en tout cas pas irrégulières, mais il importe en tout état de cause de noter la préférence pour les premiers membres des paires *-am/-a*, etc. Par contre, bien que les constructions dues à la contamination et à l'attraction soient caractéristiques du quatrième niveau et doivent donc être qualifiées de régulières elles aussi - et qu'elles aient été, en effet, citées pour justifier la confusion apparente entre des désinences phonétiquement non identiques -, il n'a pas été possible d'en tenir compte dans notre tableau des fréquences des désinences ci-dessus. C'est qu'il n'est pas possible, en pratique, de tracer une limite nette

¹ Pour simplifier, les noms qui appartenaient en latin classique à la quatrième ou à la cinquième déclinaison et qui, à un degré varié, sont passés en latin mérovingien à d'autres déclinaisons n'ont pas été considérés ici. Cette simplification n'a aucune importance pour ce qui suit.

entre ce qui est dû à la contamination ou à l'attraction et ce qui ne l'est pas. Mais il suffit de savoir que toutes les confusions entre des désinences phonétiquement non identiques peuvent être expliquées par la contamination ou l'attraction, tandis que pour la plupart des confusions entre désinences phonétiquement identiques, ce n'est pas le cas (cf. p. 475). C'est ainsi que p.ex. dans la construction absolue "relicto rege et omnium potestatum sublimitatem" (6, 32-33) *sublimitatem* est considéré tout simplement comme un ablatif en *-em*, bien qu'il ne soit pas exclu d'y voir un passage de l'ablatif absolu à l'accusatif absolu ou bien de la construction passive à la construction active.

Comme ces chiffres l'indiquent, on a déjà commencé à perdre la capacité de distinguer d'une manière graphique entre les désinences phonétiquement identiques de l'accusatif et de l'ablatif singuliers, bien que cette distinction se conserve toujours au pluriel. Mais la confusion graduelle dont il s'agit ici n'est ni uniforme ni inévitable, car au nominatif singulier neutre de la deuxième déclinaison, il y a 48 exemples de *-um*, mais pas d'exemples de *-o*,¹ à part un cas de contamination ("...videns se distitutum et pro nihilo suo esset (= esse) *consilio*"; 4, 10-11) et un cas d'attraction ("Tunc perlatum est cum laude in palatio, quod multis diebus ab emulo latuit *absconso*"; 24, 14-15). Ce fait doit être, bien sûr, attribué en partie à l'analogie des formes comme le nominatif singulier masculin de la deuxième déclinaison et le nominatif singulier masculin/féminin de la troisième déclinaison, qui restaient clairement distinctes; mais il a déjà été signalé qu'une analogie semblable, c'est-à-dire celle des formes du pluriel, sur laquelle l'accusatif et l'ablatif singuliers auraient pu s'appuyer, n'a pas pu empêcher la confusion partielle de ceux-ci. Il faut donc faire appel, ultérieurement, à la fonction syntaxique du no-

¹ Ces chiffres ne figurent pas dans le tableau donné ci-dessus, puisque celui-ci était limité à l'accusatif et à l'ablatif.

minatif, qui, à bien des égards, s'oppose à celles de tous les autres cas. Il y a, dans le premier cas, maintien d'une distinction morpho-syntaxique *malgré* une confusion phonétique, et dans le dernier cas, perte partielle d'une distinction morpho-syntaxique à *cause* d'une confusion phonétique. Il est encore plus facile de comprendre pourquoi il n'y a pas de confusion au nominatif singulier de la première déclinaison, car en plus des motivations mentionnées ci-dessus, une forme en *-am* représenterait le changement inverse.

Se référant aux listes statistiques données par M. Sas,¹ Bengt Löfstedt constate qu'en latin mérovingien, le *-um* du neutre s'est conservé non seulement au nominatif, mais aussi à l'accusatif mieux que le *-um* de l'accusatif masculin. Il rejette, certainement avec raison, l'explication proposée par M. Sas,² selon laquelle *-um* neutre aurait été phonétiquement différent de *-um* masculin, et il explique, pour sa part, la conservation de *-um* neutre en supposant que le neutre, devenu étranger à la langue parlée, ne participait plus aux développements conditionnés par celle-ci et se conservait donc uniquement comme une forme écrite.³ Or quelque naturelle que cette explication puisse paraître, simplement elle n'est pas conforme aux faits, puisque, contrairement à ce que disent MM. Sas et Löfstedt, les listes en question ne permettent guère une telle interprétation: Sur dix textes, il y en a trois où *-um* de l'accusatif neutre se conserve beaucoup mieux que *-um* de l'accusatif masculin, et un où celui-ci se conserve beaucoup mieux que celui-là, tandis que dans les six autres textes la fréquence des deux est la même dans les limites de 5 %. Et dans notre texte, en effet, *-um* de l'accusatif neutre et *-um* de l'accusatif masculin sont remplacés par *-o* aussi souvent l'un que l'autre

¹ L. F. Sas, *The noun declension system in Merovingian Latin*, Paris, 1937, p. 146-149 et 507.

² Sas, p. 161.

³ Bengt Löfstedt, *Studien über die Sprache der langobardischen Gesetze*, Uppsala, 1961, p. 228-231.

(voir plus haut). D'autre part, les listes de M. Sas montrent que *-um* du nominatif n'est pratiquement jamais remplacé par *-o*,¹ et cela aussi est en accord avec les données de notre texte.

Dire que la conservation de *-um* neutre résulte du non-emploi du neutre dans la langue parlée serait, premièrement, inexact, puisque *-um* neutre ne se conserve, d'une manière absolue, qu'au nominatif. Et deuxièmement, ce serait anticiper sur les résultats d'une évolution qui ne fait que s'amorcer; cela est particulièrement vrai de notre texte, où les noms neutres ne sont presque jamais remplacés par les formes masculines ou féminines. L'alternance fréquente entre *-um* et *-o* à l'accusatif neutre prouve donc que le neutre n'était pas encore devenu étranger à la langue vivante (puisque l'accusatif masculin présente la même alternance), et la conservation de *-um* au nominatif est due aux facteurs morpho-syntaxiques (voir plus haut). Le rôle spécial du nominatif est attesté en plus par le fait qu'une forme en *-em* des adjectifs de la troisième déclinaison se présente plusieurs fois avec l'accusatif singulier neutre de la deuxième déclinaison (tout comme il y a des ablatifs en *-em*, cf. p. 477), mais jamais avec le nominatif singulier neutre de la même déclinaison; et les formes de nominatif montrent qu'il ne s'agit pas d'un passage au masculin ou au féminin: cf. d'une part "cum se cognovisset praesidio (= acc.) omnem amisisse humanum..." (14, 19-20), "... ostendere dignatus es talem miraculum" (18, 18-19) et d'autre part, "hoc magnum et memorabile fuit miraculum..." (29, 10).

M. Sas fonde son argument en partie sur le fait qu'à l'ablatif, c'est le neutre et non le masculin qui a plus fréquemment la forme inverse en *-um*,² mais comme il traite en bloc l'ablatif avec ou sans préposition, les résultats ne sont pas comparables à ceux qui ont été obtenus à propos de l'accusatif sans préposition. Il est vrai que dans notre texte, *-um* se rencontre plus souvent à l'ablatif neutre qu'à l'ablatif masculin, mais

¹ Sas, p. 504.

² Sas, p. 161.

d'un côté, l'ablatif en *-em* de la troisième déclinaison est également plus fréquent que l'ablatif masculin en *-um* de la deuxième déclinaison (cf. p. 477), et de l'autre, tous les ablatifs neutres en *-um*, sauf un, sont des formes du gérondif, de sorte qu'on peut suspecter ici un développement spécial.

Il semble qu'en général ce phénomène soit passé inaperçu. D'une manière contradictoire, Mlle Vielliard constate en même temps la survivance générale des désinences du nominatif¹ et la confusion générale de *-um* (y compris *-um* du nominatif) et de *-o*.² En traitant de l'alternance *-um/-o*, ni M. Haag³ ni M. Pei⁴ ne mentionnent *-um* du nominatif neutre.

Or le même phénomène qui a été observé au sujet de *-um* du nominatif neutre se rencontre de toute évidence à propos du datif singulier de la deuxième et de la troisième déclinaison: c'est-à-dire qu'ici non plus, la confusion phonétique qui s'est déjà accomplie n'a pas eu à proprement parler d'effet sur la manière dont les désinences sont exprimées. Il est vrai qu'il y a deux exceptions apparentes à signaler: "Deinde *evulsam*, terre *prostratum*, incidere lingua labiasque precepit" (14, 7-9) et "cuidam viro Dei, *abbatem suum nominatum* Audulfo, ab eodem beatum martyrem olim *nutritum*, eiusdem pontifex Ansoaldus iussit, ut..." (25, 1-4).⁵ Dans la première phrase, le datif auquel on s'attendait a été construit comme un accusatif absolu, ce qui est indiqué aussi par la ponctuation de l'éditeur. Quant à la seconde phrase, c'est un fait bien connu que le même cas répété plusieurs fois tendait en latin tardif à devenir un accusatif⁶ ou bien une forme qui avait la désinence de

¹ Vielliard, p. 188.

² Vielliard, p. 112.

³ Oskar Haag, *Die Latinität Fredegars*, Erlangen, 1898, p. 42.

⁴ Pei, p. 140-142.

⁵ C'est que *iubere* se construit ici normalement avec le datif.

⁶ Voir Dag Norberg, *Syntaktische Forschungen auf dem Gebiet des Spätlateins und des frühen Mittelalters*, Uppsala, 1943, p. 100-102.

l'accusatif ou de l'ablatif¹ et qu'on peut considérer comme un des premiers représentants de ce qui devait devenir le cas régime; en conséquence, on peut voir ici en œuvre des facteurs syntaxiques qui entrent en conflit avec la règle générale qui aurait exigé un datif. Par contre, il y a 24 exemples du datif en *-o* et 19 exemples du datif en *-i/-e*, et étant donné qu'il y a des exemples incontestables de l'ablatif en *-um* et en *-em*, il est évident que la forme originale du datif s'est conservée mieux que celle de l'ablatif.²

Il a déjà été remarqué que M. Sas ne donne pas séparément les fréquences de l'ablatif sans préposition; c'est pourquoi on ne peut utiliser ses listes pour se rendre compte si la conservation de *-o* et de *-i/-e* est plus générale au datif qu'à l'ablatif, et dans quelles proportions. M. Bonnet constate en effet que la confusion, phonétiquement conditionnée ou non, est beaucoup plus fréquente entre l'accusatif et l'ablatif qu'entre l'accusatif et le datif,³ tandis que ni Mlle Vieliard ni M. Pei ne font sur ce point de différence entre le datif et l'ablatif.

Si la conservation de *-o* et de *-i/-e* du datif par rapport à *-o* et à *-i/-e* de l'ablatif n'est pas accidentelle – et il semble qu'elle ne le soit pas –, elle doit, sans aucun doute, être attribuée au caractère relativement cohérent et marqué de la fonction⁴ du datif, caractère qui apparaît dans le fait que l'emploi du datif reste limité à une certaine classe de verbes assez bien définie. (Ici la part de l'analogie morphologique est minime, puisque le datif n'était le plus souvent pas distingué matériel-

¹ Pei, p. 213.

² *-i* et *-e* s'étant déjà confondus définitivement, il s'agit donc ici de l'addition ou de la non-addition d'un *-m* inorganique.

³ Bonnet, p. 527–529.

⁴ Les "fonctions" dont il est – ou a été – question ici ne sont pas du ressort de la syntaxe proprement dite, mais plutôt d'une sorte de sémantique fonctionnelle; le terme "syntaxe" est cependant employé dans un sens assez vaste pour couvrir les deux significations.

lement de l'ablatif; cela montre une fois de plus combien, par rapport à la syntaxe, la morphologie joue un rôle secondaire dans l'importance prise par les formes particulières.) Les fonctions de l'ablatif étaient par contre multiples, et bien que l'accusatif se présente presque toujours comme l'objet du verbe, sa fonction (ou bien son contenu sémantique) varie largement selon le verbe, c'est-à-dire qu'il marque tantôt p.ex. ce qui est influencé ("Milites Paulum interficiunt") et tantôt ce qui influence ("Milites Paulum vident"). Quant au datif, même les extensions que son emploi a connues en latin mérovingien – comme le datif de mouvement, et le datif de possession se substituant au génitif – dérivent d'une manière naturelle de la fonction originale du datif et n'en affectent guère l'unité fondamentale.

En résumé, on a vu qu'à la différence de l'accusatif et de l'ablatif, les fonctions du nominatif et du datif étaient assez marquées pour permettre, temporairement, de les exprimer par des désinences distinctes, en dépit d'une confusion phonétique. Cela indique la possibilité d'une hiérarchie des cas, et plus généralement, on a le droit de supposer qu'il y a des différences internes de même nature dans d'autres paradigmes aussi, p.ex. entre les différentes propositions subordonnées. Il importe de noter que c'est dans un cadre diachronique que l'existence des différences internes est devenue visible. Si l'on avait été amené, pour quelques raisons synchroniques, à proposer l'hypothèse de telles différences, elle aurait été vérifiée dans le cadre diachronique présenté ici (cf. p. 471).

Quant aux indications que cette étude peut donner au sujet du latin mérovingien, la variation qui a été observée ici, étant à la fois systématique et inconsciente, semble clairement relever d'une intuition linguistique vivante, de sorte qu'on peut sans doute adopter une position intermédiaire entre l'opinion traditionnelle, représentée p.ex. par MM. Brunot et Bourciez, selon laquelle le latin mérovingien ne serait qu'une langue artificielle, étrangère à la langue parlée, et l'opinion,

défendue surtout par M. Muller, selon laquelle le latin mérovingien reflèterait la langue parlée de son époque tout aussi bien ou tout aussi mal que n'importe quelle langue écrite. Autrement dit, le texte étudié ici donne pour résultat que le latin mérovingien est à un degré certainement inhabituel une langue écrite, surtout parce qu'il contient, les unes à côté des autres, des formes et des constructions provenant des époques qui sont séparées par des centaines d'années, mais qu'il a quand même un rapport systématique et, pour ainsi dire, linéaire avec la langue parlée, bien que celui-là ne soit pas d'ordinaire facile à percevoir.¹

ESA ITKONEN

¹ Mes remerciements vont au professeur V. Väänänen pour les corrections qu'il a bien voulu me suggérer.